

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

Régulièrement convoqué en date du vendredi 23 août 2013, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, le jeudi 29 août 2013, à 18 h 30, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur **Christian CHASSON, Maire.**

Sont présents :

Christian CHASSON
Josette GAILLARDET
Marlène AUGIER
Frédéric BLARQUEZ
Brigitte RAMBIER
Jean-Luc VIVALDI
Marie Josée BOUVET
Daniel GROS
Jean Marie CHAUVET
Gilles MOURGUES
Sandrine AELVOET
Pierre CARENA
Jacques ROUSSET
Laurence DELAUNAY
Caroline MEYER
Jean Marie ROCHE
José ORTIZ
Nathalie GIRARD
Malika SEGUIN MILLER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur André MARTINE a donné pouvoir à Madame Nathalie GIRARD
- Monsieur Alain MOREL a donné pouvoir à Madame Josette GAILLARDET
- Madame Nicole FERNAY a donné pouvoir à Monsieur Christian CHASSON
- Madame Martine MARIE a donné pouvoir à Madame Marlène AUGIER
- Madame Myriam MENICHINI a donné pouvoir à Monsieur Jean Luc VIVALDI
- Monsieur Jacques SAVIO a donné pouvoir à Monsieur Daniel GROS
- Madame Magali PASTOR a donné pouvoir à Monsieur Gilles MOURGUES
- Madame Florie GAUTIER a donné pouvoir à Madame Brigitte RAMBIER

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RAMBIER

Assiste également à la réunion :

- Madame Sophie CONTE, DGS

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2013.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions du Maire.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les décisions qu'il a pris depuis le dernier conseil municipal du 3 juillet passé, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 03-2012 du 27 février 2012, portant délégation de pouvoirs au maire, à savoir :

N°	Date	Objet
61-2013	08/07/2013	Réaménagement du bâtiment de la colonie d'Auroux – Lot maçonnerie – Avenant n°1 au marché de travaux pour un montant en moins value de 115,99 € HT
62-2013	08/07/2013	Création d'un bassin de rétention lotissement les Vergers – Attribution du marché de travaux - NEOTRAVAUX pour un montant de 172 701,20 € HT
63-2013	23/07/2013	Mise aux normes des arènes communales – lot maçonnerie – Entreprise A. GIRARD – Avenant I pour un montant de 0.00 € HT.
64-2013	25/07/2013	Création d'un bassin de rétention lotissement les Vergers – Marché complémentaire - NEOTRAVAUX pour un montant de 27 000.00 € HT
65-2013	26/07/2013	Contrat de prestation de services – Laurent PELISSIER animation Ruban – Fête de la Madeleine pour un montant de à 1 591.30 €.
66 -2013	01/08/2013	Mise aux normes des arènes communales – lot Ferronnerie – Entreprise REYNAUD – Avenant I pour un montant de 0.00 € HT
67-2013	09/08/2013	Contrat de prestations de service - Alfa Spectacles – Fête des Associations DU 14/09/2013 pour un montant de 680 euros TTC
68 -2013	12/08/2013	Avenant N°2 à la décision 04/2011 du 17/01/2011 Régie de recettes « GUICHET UNIQUE » : transfert du guichet unique au bureau périscolaire

Le Conseil Municipal PREND ACTE des délégations du Conseil Municipal accordées au Maire.

3. Transfert temporaire du lieu de célébration des mariages

Monsieur le Maire explique que l'article 75 du Code Civil impose les locaux de la Mairie comme lieu de célébration du mariage. Cependant, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité temporaire, les mariages peuvent être célébrés dans un autre lieu. Monsieur le Maire précise qu'à la suite des travaux de réhabilitation de la Mairie, la salle habituellement utilisée pour célébrer les mariages va être indisponible.

Monsieur le Maire propose donc que les mariages soient célébrés au sein du Centre Socioculturel, sis place du 8 mai 1945 à Cabannes. Monsieur le Maire explique que ce lieu n'étant pas dans « la Maison Commune », il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation de cette salle

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

comme salle des mariages. Il ajoute que le Procureur de la République, également sollicité en ce sens, a donné son accord.

Nathalie GIRARD s'interroge sur la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Monsieur le Maire lui répond que ces travaux s'étaleront sur 9 mois plus 1 mois de préparation, aussi il serait judicieux d'utiliser la petite salle de réunion pour célébrer les mariages.

Monsieur Jacques ROUSSET s'inquiète des bouleversements occasionnés par une durée de travaux de pratiquement 1 an, surtout pendant une année électorale. Il s'inquiète également des conditions de travail du personnel et de l'organisation des services. Il propose de se réunir en commission afin d'éviter l'éclatement des services.

Monsieur le Maire répond que le sujet a déjà été évoqué en commission des travaux, surtout au niveau des liaisons informatiques qui sont primordiales. Ces points seront étudiés en commissions des travaux et du personnel afin d'assurer la qualité des services.

Monsieur José ORTIZ prévient que l'installation dans certains lieux risque d'entraîner des demandes de permis et qu'il est désormais un peu tard.

Monsieur le Maire pense être dans les temps pour que le public soit bien reçu et que le personnel travaille dans de bonnes conditions.

Monsieur Jacques ROUSSET demande qui est « on » ?

Monsieur le Maire répond le service technique et le Maire.

Monsieur Jacques ROUSSET n'est pas rassuré sur la méthode de travail et pense que vu l'ampleur du changement, il faudrait songer à élargir et veiller à ce que la continuité du service soit assuré.

Monsieur le Maire demande à ce que les élus se rendent disponibles car les réunions se déroulent dans la journée. Il précise qu'il informera les élus et les invitera selon les travaux.

Madame Nathalie GIRARD propose de déménager les symboles de la République en raison des risques de dégradations et **Monsieur le Maire** acquiesce.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE D'AFFECTER temporairement la salle du Conseil située au Centre Socio Culturel, sis place du 8 mai 1945, à la célébration des mariages pendant la durée des travaux, et ce à compter du

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

1^{er}/11/2013, **PRECISE** que cette affectation temporaire sera effective à compter du 1^{er}/11/2013 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affectation.

4. Transfert temporaire de la salle du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal se réunit en délibérations à la Mairie de la commune selon le Code Général des Collectivités Territoriales article 2121-7.

Le siège de la mairie ne peut être déplacé, temporairement et qu'à titre exceptionnel en raison de circonstances particulières de temps et de lieux.

Durant les travaux de réhabilitation de la mairie, prévus en novembre 2013 et durant la période des travaux estimée à 10 mois, la salle du conseil ne permet pas de réunir les membres du conseil municipal dans des conditions de sécurité satisfaisantes jusqu'à l'achèvement des travaux.

Il est proposé de transférer la salle du conseil municipal au Centre Socioculturel. Ceci à compter du 1^{er} novembre 2013 et ce jusqu'à l'achèvement des travaux.

Monsieur le Maire précise que ce transfert de la salle du Conseil Municipal pose la même problématique que le transfert de la salle des mariages,

Madame Marlène AUGIER signale qu'il conviendrait de faire les réunions du Conseil Municipal à 20h30 afin de ne pas perturber les associations qui utilisent la salle du centre Socioculturel.

Monsieur Frédéric BLARQUEZ rappelle qu'il y a des activités jusqu'à 22h00 et qu'il conviendrait d'établir un planning.

Monsieur Jacques ROUSSET propose d'utiliser la salle Evolution dans l'enceinte de l'Ecole Primaire.

Madame Laurence DELAUNAY précise que cette salle est utilisée pour la danse country.

Monsieur Jacques ROUSSET pense que cette salle est la plus appropriée.

Madame Nathalie GIRARD propose d'utiliser également cette salle d'Evolution pour les réunions des commissions.

Madame Brigitte RAMBIER propose l'ancienne classe en salle de Projection pour les réunions des commissions.

Monsieur Jacques ROUSSET précise qu'il faudrait juste prendre garde à l'exposition d'art plastique de fin d'année et Madame **Laurence DELAUNAY** ajoute que les spectacles d'école seront également à prendre en compte.

Monsieur le Maire s'interroge sur l'utilisation de la salle d'Evolution dans l'Ecole Primaire et la mise en application des nouveaux rythmes scolaires.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

Madame Brigitte RAMBIER précise que l'utilisation de cette salle ne perturbera pas l'Ecole car les activités cessent à partir de 18h00.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE D'AFFECTER temporairement la salle du Conseil Municipal dans la salle Evolution située dans l'enceinte de l'Ecole Primaire Publique, Place du Lavoir, **PRECISE** que cette affectation temporaire sera effective à compter du 1^{er}/11/2013 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affectation.

5. Détermination du nombre de postes d'adjoints

Monsieur le Maire, Christian CHASSON, rappelle que la création du nombre d'adjoint relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de huit (8) adjoints.

Monsieur le Maire propose de porter à six (6) le nombre de postes d'adjoint.

Madame Nathalie GIRARD désire faire une déclaration au nom de **Monsieur André MARTINE**. Elle lit le courrier que ce dernier adresse à Monsieur le Maire et à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

« Je suis actuellement en repos dans le centre de la France.

Je n'ai pas eu l'honneur, comme d'habitude, de participer au choix de la date du Conseil Municipal. Bien sur ce manque de communication n'est pas récent.

Le Maire Gérard VOULAND m'a demandé en 2007 de faire partie de son équipe pour les élections de 2008. A cette époque, tous les choix, toutes les dates de réunions étaient décidées entre Adjoints afin de permettre à tous de participer aux différentes réunions, en privilégiant les obligations, la vie de famille, etc.

A l'heure actuelle, les dates, les représentations, les choix, les décisions sont dictés par 4 ou 5 personnes, sans consultation aucune avec certains Adjoints ou Conseillers.

Par exemple, un adjoint apprend 5 jours avant qu'il est rapporteur à une date choisie, au conseil municipal, sans savoir ce qu'il doit expliquer. Des exemples seront donnés ultérieurement et à bon escient.

Depuis le printemps 2013, nous sommes confrontés mon épouse et moi à diverses épreuves :

Je ne citerai que son opération délicate, le décès de ma belle mère.

Je voudrai qu'ici soient remerciés tous ceux et celles qui pendant 4 mois ont pris de leur temps pour s'inquiéter de la santé de mon épouse et par contre coup de la mienne puisque j'étais tous les jours à Marseille auprès d'elle, ceux – de vrais amis – qui par leur présence, leurs appels, leurs mails ou SMS se sont joints à notre difficile quotidien.

Ceux qui disent que je suis en train de vendre ma maison sur un coup de tête, mentent et le savent.

Quant à ceux et celles qui disent ne pas comprendre ma décision de démissionner, un petit rappel s'impose :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

- Nous avons appris avec un collègue Adjoint, que nous étions convoqués chez le nouveau maire ! On nous a alors expliqué 5 mois après que tout Cabannes savait (y compris, certains agents territoriaux) la situation de M. Gérard VOULAND, Maire.
- Pendant ce temps (5mois), nous répondions aux questions des Cabannais que nous ne savions pas – et c'était vrai : ni les visites à l'hôpital, ni la fameuse lettre de démission, ni l'historique ! Rien !
- Depuis ce jour là, la confiance a disparue, car si 5 ou 6 savaient, d'autres dont moi étions déjà laissés de côté, dans l'ignorance.

J'ai toujours revendiqué mon honnêteté et mon intégrité ; je rappellerai à certains le jour où a eu lieu une réunion chez un Adjoint dont le but était de préparer mars 2014, en écartant 2 adjoints actuels qui ne rentraient pas dans les plans de la future liste. J'ai immédiatement refusé cette proposition.

Ceux qui disent ne pas comprendre ma démission, c'est faux et ils le savent bien.

Je ne suis pas là pour 714 € mensuel, moi !

Mais quand on ne décide plus, quand on est évité et qu'on ne peut même pas avoir un rendez vous avec le Maire actuel, il serait malhonnête de percevoir une rémunération d'Adjoint.

Je préfère démissionner – de mon poste d'Adjoint et non du Conseil Municipal – et rester libre de penser, d'agir et en totale harmonie avec ma conscience.

Ma démission est effective depuis le 22 août 2013, conformément à la lettre que Monsieur le Sous-préfet m'a adressée.

J'ai été fier de servir les Cabannais en début de mandat,

J'ai été très déçu en milieu de mandat,

Je suis écœuré, comme beaucoup, de cette fin de mandat.

Je sais que je suis compris par 2/3 d'entre-vous, je serai heureux de pouvoir vous l'expliquer de vive voix pendant les 7 mois du mandat restant, en toute honnêteté. »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Sous Préfet.

Madame Laurence DELAUNAY souligne qu'il n'y a plus d'adjoint aux travaux.

Monsieur le Maire rappelle que c'est le maire qui nomme la délégation de l'Adjoint. Vu que depuis son élection, la réunion des travaux et de l'urbanisme ont eu lieu en même temps, il lui semble préférable de donner cette délégation à l'Adjoint à l'Urbanisme pour le reste du mandat.

Monsieur José ORTIZ pense que vu l'ampleur des travaux en ce moment, cette tâche est très lourde à porter pour les 6 mois restants.

Monsieur le Maire précise que la tâche de la délégation d'Adjoint à l'Urbanisme ne fera l'objet que d'une ou deux commissions.

Monsieur Jacques ROUSSET ne souhaite pas faire de commentaires ici sur le communiqué d'**André MARTINE** mais le remercie pour ces explications. Au-delà des questions de personnes, il constate avec regret, la gestion municipale autocentrée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

Il n'approuve pas le fait de ne pas avoir un adjoint aux travaux, surtout avec les travaux qui sont en cours. Ce qui l'intéresse c'est le bon fonctionnement et la bonne image dégagée par la mairie surtout avec les municipales qui approchent. Si cela pose un problème, il propose de voter à bulletin secret. Les élus doivent percevoir une indemnité pour faire fonctionner correctement la Municipalité. Il n'est pas d'accord pour supprimer ce poste et indique qu'il votera donc contre.

Madame Nathalie GIRARD indique qu'elle est d'accord avec **Monsieur Jacques ROUSSET** et ce dernier demande un vote à bulletin secret.

Monsieur José ORTIZ pense que ce poste est trop important pour faire l'économie de 714 € par mois, surtout avec la série de travaux qui s'annonce. Pour des raisons d'emploi du temps, l'adjoint cumulant les deux délégations risque de ne pas être présent aux réunions de chantier. Le risque est de voir arriver des avenants pour lequel aucun contrôle et ou négociation n'aura pu être mené en amont. La CAO ne pourra travailler sereinement, sans connaître l'historique de ces avenants et sans pouvoir avoir d'explications.

Monsieur le Maire rappelle que dans les autres communes cela se passe de la même manière. On a tendance à refaire les commissions.

Madame Laurence DELAUNAY se dit choquée. Elle précise que les membres du conseil municipal ne font pas tous partie des commissions. Un élu peut demander une explication.

Madame Laurence DELAUNAY rappelle à **Monsieur le Maire** qu'il a dit : « vite, qu'on en finisse ». C'est la démocratie.

Monsieur Gilles MOURGUES indique qu'il est lui aussi contre la suppression du poste d'Adjoint et rappelle à **Monsieur le Maire** qu'il a lui-même évoqué le problème de la compétence.

Madame Josette GAILLARDET rappelle que ce n'est pas une seule personne mais une commission.

Monsieur Pierre CARENA souhaite que le principal soit que les travaux se fassent.

Vote à bulletin secret : OUI pour 6 postes d'adjoints
NON

RESULTATS DU VOTE :

OUI	:	8
NON	:	18
NUL	:	1

Monsieur Jacques ROUSSET propose à **Monsieur le Maire** de suspendre la séance quelques minutes.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

Madame Sophie CONTE, DGS précise qu'il faut modifier l'ordre du jour et établir une nouvelle délibération pour l'élection du nouvel Adjoint.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents avec 1 ABSTENTION, 8 POUR et 18 CONTRE,

N'APPROUVE PAS la création de six postes d'adjoints au Maire et **CONSERVE** les 7 postes d'Adjoints au Maire conformément à la délibération n°01-2012 du 27 février 2012.

6. Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à démission

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Les candidats sont : **Monsieur Jean-Marie CHAUVET (nommé par Monsieur le Maire)**
Monsieur Jacques ROUSSET

Monsieur Jean-Marie CHAUVET remercie **Monsieur le Maire** et espère que la majorité des conseillers seront d'accord. Il précise que pour lui ce n'est pas une question d'argent.

RESULTATS DU VOTE A BULLETIN SECRET :	Monsieur Jean-Marie CHAUVET	12
	Monsieur Jacques ROUSSET	10
	Abstentions	5
	Nuls	2

Monsieur le Maire précise qu'il continuera à réunir les deux commissions en même temps, à savoir l'urbanisme et les travaux où l'ensemble des sujets seront débattus. Il veillera à ce que les commissions soient suivies de compte rendus.

Monsieur Frédéric BLARQUEZ demande si en termes de délégation, c'est le Maire qui décide et qui peut alors modifier les délégations.

Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur Pierre CARENA demande si **Monsieur André MARTINE** continuera le suivi du pôle intergénérationnel.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

Monsieur le Maire confirme.

Monsieur Daniel GROS demande si dans le prochain mandat et en cas de réélection, il y aura 6, 7 ou 8 Adjoint.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le moment, qu'il n'est pas en campagne électorale et qu'il s'exprimera le moment venu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, **PROCEDE** à la désignation du 3^{ème} Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats :

- Jean Marie CHAUVET
- Jacques ROUSSET

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de bulletins blancs et nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- **Jean Marie CHAUVET : 12 voix**
- **Jacques ROUSSET : 10 voix**

Monsieur Jean Marie CHAUVET est désigné en qualité de 3^{ème} Adjoint au Maire et l'intéressé a déclaré accepter l'exercice de ses fonctions

7. Autorisation travaux complémentaires – Inondations au Lotissement Les Vergers

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des seuils des marchés publics de travaux au-delà de 200.000 euros H.T, il faut passer en procédure d'appel d'offre avec des modalités de publicité différentes notamment que pour les MAPA, dans le cadre du marché public concernant les inondations au lotissement les vergers, la procédure MAPA autorise les travaux jusqu'à 200.000 euros, or les travaux complémentaires demandés estimés aux alentours des 8500 euros H.T (pour la réalisation d'un puits d'infiltration notamment) font dépasser l'enveloppe au-delà des 200.000 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire exécuter les travaux complémentaires prévus dans le Procès-verbal établi par l'assistant au Maître d'ouvrage GLS, par l'entreprise retenue le 25 juin 2013 dans le cadre du comité consultatif MAPA, à savoir NEOTRAVAUX, et dont le paiement sera régularisé par un protocole transactionnel, lequel sera présenté en Conseil Municipal, à l'issue des travaux.

Monsieur Jacques Rousset dit : « je suis cité ». Il rappelle, dans un souci de clarification, que des orages en 2010 avaient occasionnés d'importants dégâts. A l'époque, En conseil municipal, le Maire avait soumis l'idée de présenter un dossier pour faire une demande de subvention sur sollicitation du

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

conseil général qui avait décidé d'une aide exceptionnelle compte tenu des dégâts.. Ce dossier avait été monté avec y compris sa participation et celle de Monsieur Pierre CARENA qui avait photographié les divers quartiers touchés.

Le département a ensuite décidé d'octroyer une aide à la commune mais, semble t-il, Monsieur MOREL « avait oublié ce dossier » et les subventions alors attribuées dans un tiroir.

C'est donc dans l'urgence et sans réunion de travaux, les travaux de construction du parking aux écoles se sont engagés, dans l'esprit de tout le monde y compris du Maire, avec l'intention de créer un bassin de rétention afin que cela solutionne l'évacuation des eaux pluviales du nord du Lotissement les Vergers.

Monsieur Jacques ROUSSET constate qu'il n'en est rien et qu'un simple avaloir a été construit. Il avoue sa stupéfaction et sa colère car il a rencontré le Maître d'œuvre et personne ne lui avait remis les lettres des administrés. A l'époque, il en a conclu à un détournement de destination de subvention publique car le règlement du problème d'inondation avait été remplacé par la simple réalisation d'un parking.

Ensuite, face à cette situation un rapport a été transmis à la DGS et des quatre solutions envisagées, le puisard qui est le moins cher a été choisi.

Tout en constatant le désordre, **Monsieur Jacques ROUSSET** ne se prononce pas et ne sais pas comment la commission des travaux va travailler.

Monsieur Jacques ROUSSET pense qu'il faire quelque chose car l'ensemble du dossier n'a pas été traité mais il affirme que **Monsieur le Maire** l'a rassuré dans ce sens car dès qu'il s'agit de salubrité publique, ce n'est plus une affaire privée.

Monsieur Jacques ROUSSET est embarrassé car il s'agit d'une question qui le concerne mais d'autres habitations du lotissement sont concernées.

Monsieur Jacques ROUSSET met en doute publiquement la compétence de l'AMO et sa proposition de relever les seuils car cela consisterai à envoyer l'eau des voies publiques chez d'autres riverains. Le bassin de rétention n'a pas de surverse et il estime qu'il est dommage d'être passé à côté d'une étude. Il aurait aimé avoir une étude technique PPRI car c'est un des rares coins de Cabannes qui est en zone blanche.

Monsieur José ORTIZ annonce qu'il votera contre. Il souhaite rester cohérent avec ses propos et ses mises en gardes sur le seuil des marchés publics. Un protocole transactionnel ne va pas nous dédouaner. Il y a bien des lieux en 2010 qui ont connu des problèmes. La précipitation nous a conduits à faire une étude sur un seul secteur et il craint qu'on oublie les autres points. Il craint que dans l'urgence, on retrouve le même problème avec une étude à faire sur l'ensemble de la commune.

Monsieur Jacques ROUSSET indique qu'en 2010, il y a eu un recensement à la demande du Maire. Il y a eu un débat avec l'avis des administrés concernés.

Monsieur José ORTIZ comprend la position de Monsieur ROUSSET mais rappelle qu'on n'apporte pas de réponses aux autres administrés. Il indique que l'on n'a pas de vision globale.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

Monsieur José ORTIZ rappelle qu'il existe deux seuils en marchés publics avec les MAPA inférieurs à 200 000 euros et il faut rester dans ce cadre.

Monsieur Pierre CARENA annonce qu'il est contre la construction d'un puisard chez un privé.

Monsieur Jacques ROUSSET dit que l'on peut effectivement comprendre cela puisque son nom est cité mais que ce n'est pas chez lui mais sur un espace collectif à proximité.

Monsieur Jean-Marie CHAUVET signale qu'il aurait fallu mettre des buses.

Monsieur le Maire lui répond que techniquement ce n'est pas possible.

La DGS lit le rapport d'étude.

Monsieur Gilles MOURGUES demande si voter pour c'est se mettre en infraction ;

Madame Nathalie GIRARD est perturbée d'être en illégalité.

La DGS annonce que le protocole transactionnel protège de l'illégalité de la procédure.

Monsieur José ORTIZ : sauf pour la Cour des Comptes.

Monsieur Gilles MOURGUES demande pourquoi l'on ne peut pas dissocier puisque les travaux du parking sont terminés.

La DGS lui répond que ce n'est pas possible. La seule solution serait de faire les travaux sur l'année d'après.

Monsieur Pierre CARENA souhaite qu'en cas de récurrence, on ne soit pas obligé de faire un seuil, car à l'époque c'était un seuil dans tout le lotissement.

Monsieur le Maire invite tous les élus à voter POUR car il y a des biens et des personnes à protéger. Il conçoit que tout n'est pas encore fait et qu'il faut lister tous les puisards à revoir. Il faut prévoir une étude et il faut interpeller l'ASA car les canaux sont aussi à revoir.

Il propose de se pencher sur le sujet et sur l'ensemble de la commune à la prochaine commission travaux et urbanisme.

Monsieur le Maire espère que les travaux sur la station d'épuration pourront aussi régler une grande partie du problème de l'évacuation en plaines.

Monsieur José ORTIZ déclare qu'il y a une série d'action à faire en accord avec le Maire. Il souhaite qu'il n'y ait pas de précipitations pour définir les seuils car ce n'est pas la première fois. Il vote CONTRE.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (avec 1 CONTRE : J. ORTIZ – 5 ABSTENTIONS : N. GIRARD, A. MARTINE, J. ROUSSET, L. DELAUNAY, P. CARENA, C. MEYER)

AUTORISE Monsieur le Maire à faire exécuter les travaux complémentaires tels que définis par l'assistant au maître d'ouvrage, et **PRECISE** qu'un protocole transactionnel sera établi.

Départ de Madame Caroline MEYER à 20h20 qui donne procuration à Monsieur Jacques ROUSSET.

8. Rapport sur l'eau 2012 - SIVOM DURANCE ALPILLES

Par courrier du 9 juillet 2013, le Président du SIVOM Durance Alpilles a transmis le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement, rédigé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, **pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).**

Conformément à l'article L.2224-5 du CGCT, relatif à la gestion des services publics industriels et commerciaux, le rapport sera présenté au prochain Conseil Municipal, puis mis à la disposition du public en mairie, dans les 15 jours qui suivent, et ce durant une période d'au moins 1 mois.

Ce rapport est divisé en trois parties :

- 1/Service d'eau potable
- 2/ Service d'assainissement
- 3/ Rapport de la Société Provençale de Gestion et de Services (SPGS), délégataire du service d'assainissement non collectif.

Pour chacun de ces 3 domaines, des indicateurs financiers et techniques figurant au rapport permettent d'évaluer la qualité du service produit.

I/ SERVICE D'EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable des habitants des 8 communes membres du SIVOM provient de 3 stations de pompage sises à Saint-Andiol, les Paluds-de-Novés et Mollèges.

I.1/ INDICATEURS TECHNIQUES

I.1.1/ EVOLUTION DE LA LONGUEUR DU RESEAU D'EAU POTABLE

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
SIVOM	191,636 km	193,510 km	194,956 km	196,310 km	197,115 km	198,901 km
CABANNES	24,000 km	24,086 km	24,211 km	24,336 km	24,336 km	24,548 km
	12,52 %	12,45 %	12,42 %	12,40 %	12,35 %	12,34 %

I.1.2/ EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES

	Catégorie	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
SIVOM	Domestique	7.353	7.390	7.732	7.860	7.993	8.179	8 377	8 651
	Autres	537	565	570	607	605	591	573	572
	TOTAL	7.890	7.955	8.302	8.467	8.598	8.770	8 950	9 223

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

CABANNES	Domestique	1.510	1.516	1.574	1.599	1.621	1651	1 659	1 692
	Autres	63	64	68	69	67	66	67	67
	TOTAL	1.573	1.580	1.642	1.668	1.688	1.717	1 726	1 759
	%	19,94	19,86	19,78	19,70	19,63	19,58	20,60	19,07

I.1.3/ MOYENNE DE CONSOMMATION PAR BRANCHEMENT EN 2012

	CONSOMMATION MOYENNE ANNUELLE
SIVOM	167,33 m3 soit 458,40 litre/jour
CABANNES	120,55 m3 soit 330.24 litre/jour

I.1.4/ VOLUMES D'EAU POTABLE FACTURES EN 2012

	PARTICULIERS	INDUS / AGRI	COMMUNAU X	TOTAUX
SIVOM	1 088 760 m3	213 765 m3	124 332 m3	1 426 857 m3
CABANNES	137 916 m3	40 311 m3	17 069 m3	195 296 m3
	12.67 %	18.85 %	13.73 %	13.69 %

I.1.5/ AUTRES INFORMATIONS

VOLUME DISTRIBUE	VOLUME CONSOMME	PERTE	VOLUME FACTURE	RENDEMENT
2 017 845 m3	1 495 744 m3	522 101 m3	1 426 857 m3	0,741

Perte journalière par km/par jour : $522101 \text{ m}^3 / 365 \text{ jours} / 198.90 \text{ km} = 7.191 \text{ m}^3/\text{km}$

CONSOMMATION FACTUREE 2012	CONSOMMATION FACTUREE 2011	RESULTAT
1 426 857 m3	1 398 828 m3	+ 28 029 m3
Soit une augmentation de facturation de + 2.00 %		

I.1.6/ QUALITE DISTRIBUEE

	NOMBRE D'ANALYSES EFFECTUEES EN 2012	LIEU
SIVOM	52	
CABANNES	4	4 au restaurant scolaire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

Extrait du rapport de l'Agence Régionale de Santé :

« Pour l'année 2012, l'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100 % des prélèvements. Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques. »

1.2/ INDICATEURS FINANCIERS

1.2.1/ DETAIL DE LA FACTURE D'EAU (sauf PLAN D'ORGON)

LIBELLE	REDEVANCE	Taxe Lutte c/Pollution	Taxe Prélèvement	T.V.A. 5,5 %	Total
1/ TARIF DOMESTIQUE :					
Prix au m3 de 0 à 300 m3/semestre	0,46	0,22	0,05	0,0401	0,7701
Prix au m3 de 301 à 500 m3/semestre	0,59	0,22	0,05	0,0473	0,9073
Prix au m3 au-delà de 500m3/semestre	0,72	0,22	0,05	0,0544	1,0444
2/ TARIF INDUSTRIEL :					
Prix au m3 de 0 à 600m3/an	0,46	0,22	0,05	0,0401	0,7701
3/ TARIF REMPLISSAGE PISCINE - BORNE PUISAGE	1,48	-	-	0,0814	1,5614

ABONNEMENT EAU :

LIBELLE	MONTANT H.T	MONTANT SEMESTRIEL TTC
Compteur de 2,5 m3	21,11 €	22,27 €
Compteur de 3,5 m3	29,56 €	31,18 €
Compteur de 6 m3	50,67 €	53,46 €

1.2.2/ ANALYSE COMPARATIVE DE LA FACTURE D'EAU

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée (cf. INSEE 1995), la consommation de référence est celle d'un abonné domestique ayant une consommation annuelle de 120 m3 d'eau potable et ayant un compteur de diamètre 20 mm.

LIBELLE	2010	2011	2012	ECART
Abonnement	39,46	42,22	42,22	0
Consommation (120m3)	55,20	55,20	55,20	0
<i>Taxes :</i>				
Pollution (Agence de l'Eau)	22,80	25,20	26,40	+ 4.55 %
Prélèvement (Agence de l'Eau)	6,00	6,00	6,00	0
Total H.T.	123,46	128,62	129,82	

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

T.V.A. 5,5%	6,46	6,74	7.14	
TOTAL EAU TTC	129,92	135,36	136.96	+ 1.17 %

2/ SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le SIVOM dispose :

- de 53 postes de relevages dont 11 à Cabannes
- de 7 stations d'épuration
- de 2 stations de traitement des boues dont celle de Cabannes

2.1/ INDICATEURS TECHNIQUES

2.1.1/ LONGUEUR DU RESEAU ASSAINISSEMENT

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
SIVOM	80,607 km	81,320 km	110,444 km	112,025 km	113.578 km	115.469 km
CABANNES	19,635 km	19,714 km	19,876 km	20,004 km	20.004 km	20.218 km
	24,36 %	24,24 %	18,00 %	17,86 %	17,61 %	17,51 %

Soit une augmentation sur l'ensemble du territoire du SIVOM de + 32.258 km sur 4 ans.

2.1.2/ EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES

	Catégorie	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
SIVOM	Domestique	5.495	5.514	5.766	5.837	6.918	7.041	7 276	7 514
	Autres	173	170	182	184	263	266	272	281
	TOTAL	5.668	5684	5.948	6.021	7.181	7.307	7 548	7 795
CABANNES	Domestique	1.487	1.503	1.553	1.573	1.611	1.633	1 655	1685
	Autres	37	37	39	38	40	39	38	38
	TOTAL	1.524	1.540	1.592	1.611	1.651	1.672	1 693	1 723
	%	26,89	27,09	26,77	26,76	22,99	22,88	22,43	22,11

2.1.3/ VOLUMES ASSAINISSEMENT FACTURES EN 2012

	PARTICULIERS INDUSTRIELS OU AGRICOLAS		COMMUNAUX		TOTAUX	
	CONSOMMATIO N	FORFAIT	CONSOMMATIO N	FORFAIT	CONSOMMATIO N	FORFAIT
SIVOM	726 505 m3	85 649 m3	35 357 m3	500 m3	761 862 m3	86 149 m3
CABANNES	132 226 m3	22 776 m3	6 321 m3	120 m3	138 547 m3	22 896 m3
	18.20 %	26.59 %	17.88 %	24,00 %	18.19 %	26.58 %

2.2/ INDICATEURS FINANCIERS

2.2.1/ DETAIL DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT (sauf PLAN D'ORGON)

LIBELLE	REDEVANCE	Taxe modernisation des	T.V.A. 7 %	Total
---------	-----------	------------------------	------------	-------

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

		réseaux		
Prix au m3	0,50	0,15	0,0455	0,6955
Abonnement	22,71		1,59	24.30

2.2.2/ ANALYSE COMPARATIVE DE LA FACTURE ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée (cf. INSEE 1995), la consommation de référence est celle d'un abonné domestique ayant une consommation annuelle de 120 m3 d'eau potable et ayant un compteur de diamètre 20 mm.

LIBELLE	2010	2011	2012	ECART
Abonnement	38,94	42,44	45.42	+ 6.56 %
Consommation (120m3)	56,40	56,40	60.00	+6.00 %
<i>Taxes :</i>				
Redevance modernisation (Agence de l'Eau)	15,60	18.00	18.00	0 %
Total H.T.	110,94	116.84	123.42	
T.V.A. (5,5%) - 2012 (7 %)	6,10	6.43	8.63	
TOTAL ASSAINISSEMENT TTC	117,04	123.27	132.05	+ 6.65 %

3/ SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce service est mis en exploitation sous forme d'un contrat de délégation de service public (DSP) confié à la Société Provençale de Gestion et de Services (SPGS).

3.1/ CARACTERISTIQUES QUANTITATIVES :

- Nombre de systèmes d'ANC recensés : 1.996 unités dont 309 à Cabannes
- Nombre de diagnostics réalisés en 2012 à Cabannes : 0

3.2/ CARACTERISTIQUES QUALITATIVES :

REPARTITION	P1	P2	P3	TOTAL
SIVOM	567	857	295	1719
CABANNES	106	135	27	268

P1 : Installation incomplète ou inadaptée avec rejet polluant dans le milieu superficiel aquatique. La réhabilitation est jugée urgente

P2 : Installation à l'origine d'un impact modéré sur le milieu. La réhabilitation non prioritaire n'est pas jugée urgente

P3 : Dispositif sans problème majeur ne nécessitant pas de travaux.

Autres indicateurs :

- nombres de contrôle conception réalisés en 2012 sur Cabannes : 5
- nombre de refus d'accéder à la propriété sur Cabannes : 0

3.3/ INDICATEUR FINANCIER

VENTILATION DE LA REDEVANCE ANNUELLE 2012

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

	Redevance facturée HT	% impayés
SIVOM	57 583.66	53.00
CABANNES	8 760.96	45.10

Tel que peut être résumé le rapport d'activité 2012 du SIVOM sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Monsieur Pierre CARENA demande où est affiché ce rapport.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est consultable en mairie.

Monsieur Frédéric BLARQUEZ demande s'il est vraiment utile d'imprimer tout le rapport puisque la synthèse est bien faite dans la délibération.

Monsieur le Maire lui répond que dorénavant, ce rapport sur l'eau sera envoyé par mail.

Monsieur Jacques ROUSSET souhaite attirer l'attention des élus sur le recensement fait par le SIVOM concernant les installations individuelles d'évacuation d'eaux usées et se dit impressionné par le nombre d'installations non conformes.

Monsieur le Maire lui répond que le SIVOM avec l'Agence de l'Eau aident les administrés à constituer un dossier d'aide. De plus, il n'y a pas de Police et pas d'amende. Il rappelle qu'également certains administrés n'ont pas la possibilité technique de se mettre aux normes.

Monsieur Jacques ROUSSET s'inquiète des conséquences pour les administrés et sur l'assainissement collectif. Compte tenu de la géographie des sols à Cabannes avec une nappe phréatique, le seul assainissement garant semble être l'assainissement collectif.

Il demande, dans le cadre du PLU, s'il est possible d'étudier la possibilité d'un assainissement collectif plus étendu sur l'ensemble de la commune car il estime que c'est une politique à mener surtout si on veut lutter contre les pollutions.

Monsieur le Maire annonce que certains administrés dont lui-même en avaient fait la demande au SIVOM. Mais on ne peut pas obliger les propriétaires à payer et la commune ne peut s'engager car le SIVOM a une compétence déléguée.

Monsieur Jacques ROUSSET demande si l'on est convaincu de cela. Plus d'installations alors que le réseau lui reste en état et que la station d'épuration atteint ses limites. La commune n'a aucun regard sur ce sujet. Il faut travailler avec le SIVOM pour une politique dynamique. Il attire l'attention sur la qualité du service public réalisé par le SIVOM, service de proximité qui donne satisfaction.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

Monsieur le Maire lui répond que la station d'épuration d'ici quelques années devra être agrandie. Cela est prévu par le SIVOM. Il précise que la CARAD défend de garder ces syndicats qui fonctionnent très bien.

Monsieur Jacques ROUSSET annonce qu'il ne veut pas de VEOLIA ou d'autres sociétés privées qui font de l'argent avec de l'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE DONNER ACTE à Monsieur le Maire de la communication du rapport 2012 du SIVOM Durance Alpilles, sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

9. Règlement du Cimetière

Compte tenu des travaux d'agrandissement du cimetière, le règlement intérieur approuvé par le Conseil Municipal en date du 15 mars 2011 doit être actualisé. Il est proposé au Conseil de se prononcer sur ce nouveau règlement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le règlement intérieur du cimetière joint à la présente délibération.

Madame Nathalie GIRARD est d'accord avec le Règlement et demande s'il y a des retours des administrés sur l'état du cimetière à l'abandon.

Monsieur le Maire annonce qu'il s'est rendu ce matin sur place et a constaté l'état déplorable, il a repris les choses en main. Les emplois jeunes sont venus en renfort de Christophe qui s'occupe habituellement de l'entretien. Cependant, on aurait du lui signaler bien avant.

Monsieur Frédéric BLARQUEZ signale qu'il s'y est rendu ce matin et que le nettoyage a été fait. Par contre, il y a une tombe en très mauvais état.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'en est aperçu mais qu'il va être difficile de retrouver la famille. Une mesure de sécurité sera mise en place rapidement.

Madame Nathalie GIRARD demande de voir avec Janine FOUQUE si elle connaît les familles.

Monsieur le Maire demande à un agent spécialisé des services techniques de réécrire les lettres sur le tombeau de Madame Parisot

Départ à 20h35 de Madame Laurence DELAUNAY qui donne pouvoir à Pierre CARENA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

10. Subvention exceptionnelle à l'Association l'Ablette

Madame Josette GAILLARDET propose au Conseil de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 € à l'association « L'Ablette » pour avoir organisé le concours de boules lors de la fête de la Madeleine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE D'ATTRIBUER une subvention de 750 € à l'association « L'Ablette », **D'INSCRIRE** les crédits suffisants au budget principal 2013 de la Commune à l'article 65748 « *Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé* », afin d'exécuter à bien la présente délibération et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à représenter la Commune lors de la signature de toute pièce afférente.

11. Subvention CARAD

Suite aux recommandations de la CARAD concernant l'enveloppe exceptionnelle votée par la CARAD affecté aux équipements des communes adhérentes et attribuées sous forme de fonds de concours à la Commune pour un montant de 85 358 €, il convient de faire des modifications sur le mode de financement de ces subventions .

En effet, les conditions d'éligibilité au fonds de concours obéissent à des règles : le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention par le bénéficiaire du fonds.

En globalisant les deux projets votés par le Conseil Municipal il ressort que l'autofinancement cumulé restant à assumer par la Commune est insuffisant au regard du montant du fonds.

C'est pourquoi il convient d'intégrer les travaux des Arènes dans le financement.

Il convient donc de modifier la part du financement des travaux du bureau de la police municipale (délibération n°107.2013 du 03 juillet 2013) et d'intégrer les travaux de mise en sécurité des Arènes dans le financement.

- Il est proposé de modifier le programme d'investissement 2013 éligible au fonds de concours concernant l'aménagement des bureaux de la police municipale de la façon suivante ;

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers en vue de la création de bureaux pour le service pour la police municipale	105 330.00 €	CARAD (76%) – Fonds de concours 2013	60 000.00 €
		Autofinancement (24%)	45 330.00 €
TOTAL	105 330.00 €	TOTAL	105 330.00 €

- il est proposé de présenter une demande éligible concernant la mise en sécurité des Arènes.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

L'investissement global s'élève à 220 461.49 €, sur lequel la commune a sollicité en 2011 une participation financière du Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité 2011 de 60 000 € sur la base de 75 000 €.

Il est donc proposé de solliciter une participation financière au titre du fonds de concours sur les 145 461.49 € restant à financer.

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Mise en sécurité des Arènes	220 461.49 €	CARAD (2.5%) – Fonds de concours 2013	5 358.00 €
		Conseil général (27.5%)	60 000.00 €
		Autofinancement (70%)	155 103.49 €
TOTAL	220 461.49 €	TOTAL	220 461.49 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE D'ARRETER le programme d'investissements 2013 éligible au fonds de concours exceptionnel 2013 alloué par la CARAD de la façon suivante :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers en vue de la création de bureaux pour le service pour la police municipale	105 330.00 €	CARAD (76%) – Fonds de concours 2013	60 000.00 €
		Autofinancement (24%)	45 330.00 €
TOTAL	105 330.00 €	TOTAL	105 330.00 €

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Mise en sécurité des Arènes	220 461.49 €	CARAD (2.5%) – Fonds de concours 2013	5 358.00 €
		Conseil général (27.5%)	60 000.00 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

		Autofinancement (70%)	155 103.49 €
TOTAL	220 461.49 €	TOTAL	220 461.49 €

DE SOLLICITER de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomérations Rhône Alpilles Durance (CARAD) l'attribution du fonds de concours exceptionnel 2013 au titre d'aide aux communes membres pour financer en partie le projet cité ci-dessus, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à représenter la commune lors de la signature de la convention de partenariat ainsi que de toute pièce s'y afférent et **ANNULE ET REMPLACE** la délibération N° 107-2013 du 3 juillet 2013.

12. Subvention exceptionnelle Association Culturelle Espagnole de Cabannes

Madame Marlène AUGIER propose au Conseil de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1347.20 € à l'association « Culturelle Espagnole de Cabannes » pour avoir organisé le repas du samedi 27 juillet 2013 pour le défilé provençal pour 160 personnes lors de la fête de la Madeleine.

Monsieur Jacques ROUSSET préfère que ce type de pratique soit évité à l'avenir car ce n'est pas le rôle des subventions.

Madame Josette GAILLARDET lui demande s'il aurait préféré que la commune engage un traiteur.

Madame Nathalie GIRARD lui répond que non mais qu'il faut le prévoir dans le prochain budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE D'ATTRIBUER une subvention de 1347. 20 € à l'association « Culturelle Espagnole de Cabannes », **D'INSCRIRE** les crédits suffisants au budget principal 2013 de la Commune à l'article 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé », afin d'exécuter à bien la présente délibération et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à représenter la Commune lors de la signature de toute pièce afférente.

13. Demande de subvention, fonds départemental pour la mise en œuvre du Plan Energie-Climat au centre socioculturel. Annule et remplace délib 92-2013

Pour faire suite aux recommandations du Conseil Général concernant les travaux d'amélioration énergétique du Centre socio culturel, il convient d'annuler la délibération n°92-2013 et de la remplacer par la présente.

En effet, depuis 2013 le Conseil Général a mis en place un nouveau dispositif d'aides aux Communes intitulé : Fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « Energie-Climat » dont les objectifs sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de la demande énergétique et le développement des énergies renouvelables.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

Les travaux au Centre Socio Culturel dont l'isolation, l'étanchéité et l'amélioration des performances énergétiques s'intègrent parfaitement avec ce dispositif d'aides aux Communes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation de travaux au centre socioculturel notamment l'isolation, l'étanchéité et l'amélioration des performances énergétiques pour un montant estimé des travaux de 105 810,00 € pouvant être subventionnés entre 20 % de 80 %, de la dépense subventionnable. Le taux maximum subventionnable de 80% sera demandé au Conseil Général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE D'APPROUVER et d'**ARRETER** le programme de Fonds départemental Plan Energie Climat 2013, tel qu'il est présenté ci-dessous :

DEPENSES H.T.		SUBVENTIONS	
Isolation, étanchéité et amélioration des performances énergétiques au centre socioculturel	105 810.00 €	Fonds départemental Plan Energie Climat 2013	84 648.00 €
TOTAL H.T.	105 810.00 €	Total des subventions H.T. à 80%	84 648.00 €
		Autofinancement	21 162.00 €
		TOTAL H.T.	105 810.00 €

De **SOLLICITER** du Conseil Général une subvention pour la réalisation de ces projets au titre d'aide financière aux Fonds départemental Plan Energie Climat 2013, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y affèrent et **D'ANNULER** et **REPLACER** la délibération n°92-2013 du 4 juin 2013

14. Questions diverses

Monsieur Jacques ROUSSET suite à la décision prise lors du dernier conseil souhaite connaître les suites à donner concernant la rue BARDON.

Monsieur Pierre CARENA lui dit avoir été sur les lieux avec Jean-Marie qui devait voir pour commander les plaques.

Monsieur Jean-Marie CHAUVET dit qu'il va vérifier si les plaques ont été commandées avec celles des chemins, approximativement cela coute 120 € pièce.

Monsieur le Maire assure qu'il compte sur eux pour aller au bout.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

Monsieur le Maire souhaite revenir sur la Campagne d' Eole car un courrier lui est parvenu de la part de l'association des riverains ainsi que de l'association du lotissement Campagne d'Eole. Il a organisé une rencontre avec Madame Josette GAILLARDET et Monsieur Jean-Luc VIVALDI et il propose de faire un courrier commun avec les associations où il demandera des modifications de travaux. En effet, il semble être prévu des murs anti bruit sur le tracé de la déviation à certains endroits alors même qu'il n'y a pas d'habitation sur 200 mètres et pourquoi pas de les affecter sur le lotissement Campagne d'Eole.

Monsieur Jacques ROUSSET propose de réunir la Commune, le Conseil Général et le Lotissement.

Monsieur le Maire lui répond que c'est ce qui est prévu.

Monsieur Jacques ROUSSET signale qu'en tant que Maire, il peut saisir le Conseil Général. Il se met à disposition pour intervenir au cas où.

Madame Marie-José BOUVET demande où sont prévus les murs anti bruits.

Monsieur le Maire répond qu'il tiendra informer les élus.

Madame Nathalie GIRARD demande qui va célébrer le mariage pour tous.

Monsieur le Maire ne souhaite pas le célébrer mais n'interviendra pas si un adjoint souhaite s'en occuper.

Monsieur Frédéric BLARQUEZ annonce qu'à la demande des mariés, il célébrera ce mariage.

Madame Nathalie GIRARD signale que le moto cross continue son activité. De plus, des panneaux ont été installés à l'entrée de la commune.

Monsieur le Maire signale qu'il a envoyé la Police Municipale sur les lieux pour constater et qu'il en a parlé avec l'avocat ce jour. Il informe qu'il a envoyé au Président de l'Association un courrier en recommandé car il n'y a toujours pas d'homologation selon lui. Il n'a pas eu de retour à ce jour.

Madame Nathalie GIRARD signale qu'il y a eu un incendie au squat des Vergers, dû à un matelas dont Patrick a été le témoin. Monsieur FERRETI demande aux services techniques de tomber l'escalier.

Monsieur le Maire signale qu'il doit lui adresser une lettre demandant à la commune de le faire.

Madame Nathalie GIRARD demande des nouvelles de la Cour des Comptes.

Monsieur le Maire a reçu un courrier ce jour de la CRC en Mairie et il en fait la lecture. L'année 2011 est réglée mais il reste en suspend les années 2009 et 2010.

Monsieur Daniel GROS signale que la Salle Municipale qui a été fermée a été recassée. Il demande si cela restera comme cela.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

Madame Nathalie GIRARD dit qu'il ne faudrait pas qu'il y ait un problème.

Monsieur le Maire lui répond finalement qu'il reffermera.

Monsieur Frédéric BLARQUEZ annonce que le 8 septembre c'est l'ouverture de la chasse. Le 14 septembre l'association se réunit.

Madame Nathalie GIRARD évoque l'Association la Charrette qui aura lieu le 28 et le 29 septembre 2013

Monsieur Frédéric BLARQUEZ annonce qu'il ne sait pas s'il y aura des taureaux dans les rues.

Monsieur le Maire tient à être informé car la dernière fois, il y a eu des dégradations. En effet, les taureaux dans les rues ont abimé le portail d'un administré

La séance est levée à 22 heures 30.